

La Voix des Travailleurs

Organe des Syndicats Chrétiens de l'Ouest

Loire-Inférieure, Vendée, Vienne, Deux-Sèvres

REDACTION ET ADMINISTRATION :

10, rue de Bel-Air, NANTES. — Téléphone 120.71. — C. C. P. 208-73



ABONNEMENTS

Syndiqués : 4 francs. — Soutien : 10 francs.

Le Syndicalisme chrétien et la Collaboration des Classes

par Maurice BOULADOUX

Nul doute que, dans les circonstances présentes, la collaboration du patronat et du salariat soit un des éléments essentiels de l'union que les événements réclament impérieusement de tous les Français. Mais est-il possible que, par un effort de la volonté, sinon par un élan du cœur, employeurs et ouvriers cessent de croire à l'antagonisme de leurs intérêts pour admettre qu'une collaboration loyale puisse leur être également profitable en permettant de sauvegarder tout à la fois leurs prérogatives légitimes et leurs droits imprescriptibles sans, pour autant, méconnaître les nécessités de l'intérêt général ?

Les syndicalistes chrétiens, pour leur part, ont toujours répondu affirmativement à une telle question, et ils n'ont cessé, depuis quelque cinquante années, de déployer un patient effort d'éducation dans la classe ouvrière, pour amener celle-ci à admettre des notions nouvelles pour elle et en opposition formelle avec toute une tradition de lutte de classes. Il est encore trop tôt, certainement, pour faire le bilan de tels efforts, mais ils ne sont sans doute pas étrangers à l'évolution, si intéressante, de nos lois récentes — en dépit même de l'inspiration de leurs auteurs — dans le sens de la collaboration « organique » des éléments de la production.

Dès sa constitution, on peut le dire, la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens marquait sa préoccupation de l'organisation des rapports du patronat et du salariat, et c'est dans l'article premier de ses statuts qu'on peut lire cette déclaration de principes :

« La C. F. T. C. entend réaliser ces transformations économiques nécessaires, non par la lutte des classes, mais par l'éducation et la collaboration des éléments producteurs réunis dans des groupes distincts reliés par des organismes mixtes où l'indépendance et les droits de chacun se sont respectés ».

Certains n'ont cependant pas manqué de faire grief à la C. F. T. C. d'avoir, en plus d'une circonstance, pour l'action professionnelle, usé de méthodes de luttes de classes, telle que la grève notamment. A ceux-là, les syndicalistes chrétiens répondent qu'ils ont subi cette lutte des classes, mais qu'ils ne l'ont jamais provoquée : pour collaborer il faut être deux et animés d'intentions loyales. Or, la C. F. T. C., minorité syndicale, n'a que rarement pu imposer sa volonté dans les conflits professionnels, soit que la majorité de la classe ouvrière ait refusé de la suivre, soit que le patronat ait opposé une fin de non-recevoir plus ou moins brutale aux offres de collaboration qui lui étaient faites. Dans le premier cas, les syndicalistes chrétiens devaient subir la grève ; dans le second cas, la grève était souvent pour eux le seul moyen de faire triompher un bon droit méconnu.

Mais dès la constitution de la Confédération Française des Professions, organisation patronale animée du même esprit que la C. F. T. C., la possibilité s'offrait pour les deux groupements d'employeurs et de salariés chrétiens de réaliser — fut-ce sur une modeste échelle — leurs principes de collaboration. En fait, dès 1926, une première initiative tendait à la création d'une commission mixte permanente entre la C. F. T. C. et la C. F. P. Cette réalisation se précisa, en 1930, par la constitution d'un « Comité interprofessionnel mixte » mettant périodiquement en rapport 13 délégués de chacun des deux Confédérations, tandis que des « commissions mixtes » étaient prévues pour les différentes catégories professionnelles.

Les premiers travaux de ce Comité furent consacrés à la question, d'une actualité brûlante, de la rationalisation. Ce sujet faisant l'objet de vives controverses dans les milieux patronaux et ouvriers, il n'était pas sans intérêt de savoir si, par le moyen de contacts directs et d'études communes, d'authentiques représentants de ces milieux pouvaient aboutir à un accord. Des personnalités particulièrement compétentes furent entendues par le « C. I. M. », M. P. Devinat, ancien directeur de l'Office International de l'Organisation Scientifique du Travail ; le regretté R. P. Danset, de l'Action populaire ; M. Maurice Lacoïn, notamment.

Après de nombreuses séances, le Comité Interoctionnel Mixte constatait l'accord des deux délégations sur un certain nombre de points essentiels et, le 27 février

1932, un communiqué était publié. Nous ne pouvons résister au désir d'en citer un passage :

I. — Du point de vue moral :
Se référant à la doctrine qui est, à la base de ses travaux, le C. I. M. rappelle que l'activité humaine doit être réglée en fonction des destinées temporelles et éternelles et du bien commun. A ce titre, il faut tenir compte, dans l'organisation scientifique du travail, de cette loi que la production n'a pas pour seul but le profit du capital, mais aussi la vie de tous les collaborateurs de la production et la satisfaction des besoins des consommateurs. L'oubli de ces principes est à la base de la crise économique.

II. — Du point de vue technique :
La transformation des entreprises, lors de leur adaptation aux nouvelles méthodes de travail, doit tenir compte des dangers de la surproduction, des déplacements de main-d'œuvre à prévoir et des licenciements possibles qu'il convient de réduire au minimum par une nouvelle répartition des tâches destinées à éviter le chômage.

III. — Du point de vue social :
Rappelant l'éminente dignité de la personne humaine, le C. I. M. estime qu'il y a lieu de faire participer les travailleurs à l'étude et à la mise en œuvre de ces méthodes afin que celles-ci soient mieux comprises et acceptées.

A cette fin, la collaboration des organisations professionnelles (syndicats) est vivement recommandée sur le plan de l'entreprise, d'abord, sur le plan local, régional, national et international ensuite.

En outre, les calculs des temps et le fonctionnement des chaînes devront faire l'objet d'une surveillance constante afin d'éviter l'abus des forces du travailleur.

L'utilisation des méthodes scientifiques du travail ayant pour résultat d'accroître la production, les bénéfices doivent se répartir équitablement afin que les travailleurs reçoivent la part qui leur revient dans l'accroissement de la production, ainsi que la juste compensation des risques nouveaux que peut entraîner la rationalisation.

Enfin, il est désirable que la rationalisation des méthodes de travail soit étudiée en fonction d'une rationalisation industrielle largement comprise, celle-ci même étant partie d'un tout qui comprend la rationalisation de la vie économique, financière, administrative, nationale et internationale.

L'année 1937 devait marquer une nouvelle et importante étape dans la voie de la collaboration entre patrons et travailleurs chrétiens. La C. F. P. et la C. F. T. C. décidaient, en effet, de conclure, dans le cadre des lois récemment votées, une convention établissant une procédure de conciliation et d'arbitrage pour les conflits collectifs de travail intéressant leurs organisations respectives. Après plusieurs réunions d'études, l'accord se réalisait aisément sur les modalités de la procédure et le texte adopté aurait mérité, par sa valeur, de servir de base au gouvernement et au parlement, pour l'élaboration de la loi votée le 4 mars 1938.

Mais il était évidemment plus facile d'instituer une procédure basée sur la collaboration entre deux groupements préparés par leur doctrine et par leurs méthodes à cette collaboration, qu'entre des organisations qui ne cherchent dans une telle procédure que le moyen d'assurer la prédominance de leurs intérêts particuliers. La tâche du gouvernement était donc moins aisée que celle de la C. F. P. et de la C. F. T. C., car il ne pouvait pas, au frontispice de son œuvre, inscrire une déclaration semblable à celle qui figure dans le protocole de la convention conçue entre la C. F. P. et la C. F. T. C. et qui en souligne l'esprit :

Le Comité de conciliation et d'arbitrage formé des représentants de la C. F. P. et de la C. F. T. C. se déclare d'accord sur les points suivants :

1° Il se réfère entièrement pour la doctrine aux principes énoncés dans les grandes directives de l'Eglise et notamment les Encycliques de Rerum Novarum, Quadragesimo Anno et Divini Redemptoris.

2° Il professe que la méthode de collaboration dans la profession est seule de nature à résoudre chrétiennement les questions que soulèvent les rapports du capital et du travail.

(Lire la suite en 4^e page).

Nos Succès en Afrique du Nord

Les progrès accomplis par le Syndicalisme chrétien en Afrique du Nord sont des plus remarquables. C'est ainsi que les récentes élections prud'homales d'Oujda (Maroc) ont permis l'élection des trois candidats ouvriers de la C.F.T.C. Dans la catégorie des Employés, les candidats cégétistes n'ont été élus que de justesse.

L'un des candidats ouvriers de la C.F.T.C. avait été mis en ballottage ; il a obtenu, au second tour du scrutin 128 voix contre 87 à son concurrent de la C.G.T.. Au premier tour de scrutin, il n'avait recueilli que 96 voix contre 84.

La Fierté d'être Syndiqué

Souvent nous nous lamentons de n'être pas soutenus, de nous trouver bien seuls et incapables d'obtenir justice, bien qu'étant syndiqués. Souvent nous accusons notre Syndicat d'être trop mou, de ne rien faire, de ne pas nous défendre comme nous le voudrions.

Cependant, suivons-nous toujours les directives syndicales, assistons-nous aux réunions, payons-nous régulièrement et sans rechigner les cotisations, donnons-nous les renseignements que notre organisation demande ?

Nous n'avons pas, il faut bien le dire, le sentiment du devoir généreux que nous avons accompli en nous syndiquant. Mais oui, devoir généreux,

mouvement très chic, intelligence de la vie ouvrière ; c'est tout cela.

Se syndiquer, c'est, en effet, constater qu'on est trop faible, trop petit, tout seul, pour faire quelque chose de grand ; c'est comprendre que le plus beau geste réside dans la défense de sa famille, de ses amis, de ses camarades de travail ; c'est sentir qu'un lien puissant nous attache les uns aux autres et nous rend solidaires du bonheur et de la misère de tous.

Se syndiquer, cela confère donc une dignité.

Le syndicat devient alors l'expression de notre volonté d'obtenir un sort meilleur, de vivre une vie plus humaine, de sortir d'une condition inférieure, de nous élever. Le syndicat est comme un autre nous-même, il se substitue à nous. Il est quelque chose de vivant comme nous.

Il nous impose des devoirs. Car ce premier beau geste, adhérent, est inutile, s'il n'est pas suivi, continué par d'autres de même qualité. Adhérent ne peut suffire. Il faut vivre la vie du groupement. Il faut faire passer dans le Syndicat ce que l'on a de meilleur dans l'esprit et dans le cœur.

En un mot, il faut aussi être digne de son Syndicat. L'adhérent ne doit pas se considérer comme un soldat de deuxième classe, perdu dans la foule, sans savoir où on le conduit. C'est évidemment une attitude facile, mais dangereuse. Elle risque d'amener, dans un temps plus ou moins long, l'amolissement de la force du syndicalisme ouvrier. Nous ne voulons pas courir ce danger.

Que chacun se persuade bien que le Syndicat sera ce que nous le ferons. Ça ne marche pas, dites-vous, nous ne sommes pas défendus comme nous le voudrions... peut-être, mais, n'oublions pas, surtout, que s'il n'est vraiment ainsi, ce ne peut être que de notre faute.

Autrement dit, nous sommes responsables du Syndicat, comme les conseillers, comme les membres du bureau. Ne tapons pas plus longtemps sur la « poitrine » du Syndicat, mais plutôt sur la nôtre.

Et pour mieux comprendre, examinons quelques-unes de nos obligations :

Payer régulièrement nos cotisations, en allant au-devant des demandes du trésorier et en facilitant sa tâche.

Assister régulièrement à toutes les réunions où nous sommes convoqués, et y prendre une part active.

Renseigner régulièrement les dirigeants sur tout ce qui peut intéresser l'action syndicale : violation des accords de salaires, et des conventions collectives, non-application des dispositions du code du travail dans l'atelier, le bureau ou le chantier, renvois injustifiés, les mouvements divers comme les grèves, les revendications, etc... qui pourraient se produire...

Lire attentivement les journaux syndicaux ;

Passer souvent à la permanence pour causer avec les camarades, les aider s'il y a lieu, et surtout les connaître ;

User de tous les services créés par le Syndicat, comme le bureau de placement, les services d'achat en commun, coopératives, bibliothèques, loisirs de toutes sortes, etc...

Il nous faut agir ainsi, car de cette façon, nous connaissons bien notre organisation. Nous voyons les efforts des dirigeants et leur dévouement. Nous comprenons les victoires et les défaites dans la lutte quotidienne. Nous pouvons donner un avis sérieux sur les méthodes employées.

Nous nous intéressons toujours plus vivement à l'action syndicale. Nous l'aimons et elle le mérite bien. Nous cherchons comment la perfectionner encore. Nous faisons l'impossible pour amener à notre Syndicat ceux qui encore ne comprennent pas. Nous les aidons à aimer ce que nous-mêmes nous aimons.

Un sentiment de joie envahit alors notre âme. Nous sommes fiers d'être syndiqués, fiers d'avoir compris les devoirs de l'adhérent, fiers de mener une action généreuse, de nous donner aux camarades et par cela de participer à la montée de la classe ouvrière vers une vie plus humaine, dans les institutions plus respectueuses de la personne de travailleur.

Enfin, nous sommes fiers de notre Syndicat, de son action bienfaisante, de son intelligence à servir. Nous sommes fiers aussi de voir combien de camarades donnent l'exemple d'un dévouement, d'un don et d'un oubli d'eux-mêmes absolument admirables. Mais nous ne gardons pas en nos cœurs une telle fierté, nous la rayonnons autour de nous, ce qui est notre meilleure propagande.

Guy THOREL, Secrétaire de l'Union Départementale du Morbihan.

Faisons le point

Le mois d'avril a été marqué dans le monde du travail en France par d'importantes grèves déclenchées dans la Métallurgie. Elles sont heureusement terminées.

Cependant on a la pénible obligation de constater que ce sont dans la majorité des cas, des fautes sans mandat (les Fédérations cégétistes se sont toujours défendu d'avoir donné un ordre) qui ont déclenché ces grèves, poursuivant d'autres fins que le progrès social. Ajoutons qu'il a été brutalement procédé à l'occupation en négligeant délibérément de recourir à la procédure légale de conciliation et d'arbitrage, pourtant instituée conformément au désir des organisations ouvrières.

La Fédération française des Syndicats chrétiens d'Employés qui, avec la Fédération de la Métallurgie, eut à connaître de ces grèves, a fait la déclaration suivante au moment même de la dernière crise ministérielle, déclaration fixant sa position vis à vis des événements qui se déroulaient. La Fédération attend du nouveau gouvernement quel qu'il soit une attitude énergique tendant :

1° à permettre aux nécessaires progrès économiques et sociaux de se développer dans une indispensable atmosphère d'ordre et de liberté.

2° à obtenir que notre pays plus que jamais ait besoin de l'intégrité de ses forces morales et matérielles, cesse d'être exposé comme il l'est présentement du fait du désordre social aux entreprises intérieures ou extérieures des régimes totalitaires et de la finance internationale, dont les agitateurs actuels se font sciemment ou non les complices.

Il faut une fois de plus se pénétrer que les travailleurs n'ont rien à gagner à cette agitation stérile en elle-même. A ces pressions de chantage, opposons fermement la doctrine syndicale chrétienne, sur l'organisation de la profession et rappelons-nous que les réformes obtenues dans le calme ont plus de chance de durer que celles obtenues au milieu du désordre.

Co sont ces considérations qui ont été exposées par une délégation de syndiqués chrétiens, conduits par Marcel Paimboeuf, à M. Ramadier, ministre actuel du Travail.

Au cours de cette entrevue de nombreuses suggestions furent faites au ministre dont quelques-unes

furent l'objet d'une particulière insistance, notamment :

— sur l'amélioration du régime des allocations familiales, et en vue de sa plus grande efficacité ; l'institution légale d'une prime fixe mensuelle attribuée au chef de famille dont la femme reste au foyer sans y exercer d'occupation rémunérée. Ajoutons que les syndicats chrétiens ont déjà introduit cette clause dans des conventions collectives.

— sur la subordination de la légitimité du lock-out et de la grève (même décidée au vote secret par la majorité du personnel) au respect rigoureux de la procédure de conciliation et d'arbitrage et de ses conclusions normales.

— sur l'assimilation des employés de Mutuelles, coopératives ou autres établissements réputés agricoles, non plus aux travailleurs de la terre mais aux employés du commerce ou de l'industrie auxquels leur activité professionnelle les rend comparables.

— exprime le souhait de l'extension de la législation sociale aux catégories qui n'en jouissent que partiellement en ce qui concerne les conventions collectives. Professions libérales et judiciaires, Employés d'Assurances Sociales, Gérants de Maisons à succ. multiples.

— L'attribution aux Inspecteurs du Travail du contrôle et des sanctions de la totalité de la législation sociale.

— L'organisation rationnelle de la production et du crédit (selon le plan de la C.F.T.C.). C'est en faisant de sérieux efforts pour faire aboutir des revendications telles que celles énumérées ci-dessus, parmi de nombreuses autres, dont le syndicalisme chrétien s'est toujours fait le champion, que les travailleurs amélioreront leur sort et non en créant la perturbation par des grèves et des occupations sans motifs.

Il a été enfin demandé au Ministre de faciliter la reprise des réunions de la Commission Paritaire de la Banque devant tendre au renouvellement de la convention collective actuelle.

Monsieur Ramadier a écouté cet exposé avec un vif intérêt ; il a tenu à rendre hommage au sérieux et au caractère pratique des suggestions présentées et a renouvelé spontanément les déclarations de ses prédécesseurs touchant l'activité authentiquement syndicale et grandement bienfaisante de la Fédération.

La 62^{me} Réunion du Bureau de la Confédération Internationale des Syndicats chrétiens

(ISC) Le Bureau de la Confédération Internationale des Syndicats Chrétiens s'est réuni le 21 avril 1938, à Marseille.

Il a pris acte des événements en Autriche qui constituent une défaite douloureuse du droit et de la justice et un triomphe de la violence brutale. Les travailleurs du monde entier sont désolés de voir l'extension d'un régime qui n'a apporté aux classes laborieuses que la privation de leurs droits et libertés.

La situation en Autriche n'était pas sans soulever de critiques justifiées. Mais si elle ne répondait pas à la revendication fondamentale de la liberté syndicale que les Syndicats Chrétiens formulèrent une fois de plus à leur Congrès international de Paris en septembre 1937, on pouvait espérer néanmoins une nouvelle émancipation graduelle des travailleurs autrichiens.

A présent, ils sont, eux aussi, soumis à un régime qui ne leur reconnaît que le droit d'obéir et de se laisser exploiter.

Le Bureau de la Confédération Internationale des Syndicats Chrétiens a examiné ensuite la situation dans plusieurs autres pays, les rapports du syndicalisme chrétien avec le Bureau International du Travail et plusieurs questions d'organisation interne.

Il a décidé de tenir les Journées d'études, prévues pour septembre prochain, en Belgique. Les questions suivantes y seront traitées :

1. L'évolution économique de l'Allemagne et sa lutte contre le chômage ;
 2. Les régimes totalitaires communiste, fasciste et national-socialiste ;
 3. Les responsabilités du syndicalisme chrétien ;
 4. Exposé documentaire sur la situation politique actuelle.
- Le Conseil de la Confédération Internationale des Syndicats Chrétiens se réunira le 31 mai 1938 à Genève, pour examiner les questions inscrites à l'ordre du jour de la Conférence Internationale du Travail.

Se comprendre

Parmi les grands maux qui sévissent à notre époque troublée, il en est un sur lequel ne s'appuie pas assez l'attention parce que, sans doute, ses effets ne frappent pas assez, parce qu'il ne s'extériorise pas comme la haine ou la jalousie qui animent la lutte entre individus, entre classes, entre nations, mais qui est cependant trop souvent à l'origine de ces funestes passions.

Ce grand mal, c'est l'incompréhension. On se hait, on se jalouse trop souvent parce qu'on ne se comprend pas, et, qui plus est, parce qu'on n'essaie pas, qu'on ne veut pas se comprendre. Sur le plan qui est le nôtre, ne semble-t-il pas que beaucoup d'animosités s'effaceraient, que beaucoup de malentendus se dissiperaient, que la funeste lutte des classes serait bien près de s'éteindre, si, d'un côté comme de l'autre, on voulait faire un effort de compréhension.

Que le riche, que le patron comprenne que le pauvre, que l'ouvrier est une créature de même essence que lui, qu'il a les mêmes besoins, les mêmes aspirations et, autant, sinon plus de soucis que lui, qu'il est légitime pour lui de rechercher le mieux-être matériel, l'élevation morale et la satisfaction des joies du cœur.

Que le patron comprenne que son ouvrier a, lui aussi, une valeur propre par son travail, son intelligence, qui peuvent faire de lui, non pas le simple rouage d'une machine à produire, mais un collaborateur envers lequel il a des droits à remplir, qu'il doit traiter avec justice, suivant la valeur de sa participation à la prospérité de son entreprise.

Que l'ouvrier comprenne que son patron n'est pas « à priori » un ennemi, mais un homme qui, bien que placé sur un autre degré de l'échelle sociale, a des soucis comme lui, soucis de la bonne marche de l'affaire, des capitaux engagés et dont il a le droit d'attendre un rapport légitime, soucis de la bonne qualité de ses produits, de leur vente, etc., et que du fait même de son élévation, il encourt des responsabilités plus grandes.

(Lire la suite en 4^e page).

Scène de Travail



Forgerons en cornières au travail

(Photo Courrier, St-Nazaire).

La C. F. P. et l'échelle mobile

La Confédération Française des Professions a précisé sa position à l'égard de l'échelle mobile. Voici comment la grande organisation des patrons catholiques envisage le problème :

« 1° L'ajustement des salaires effectué tous les six mois, si le coût de la vie s'est élevé d'au moins 5 % et sans attendre si le coût de la vie s'élève de 10 % ;

« 2° Une partie du pourcentage de hausse doit être affectée aux caisses de compensation, afin de majorer les allocations familiales et de donner une allocation spéciale à la mère de famille qui garde le foyer. Ainsi sera évitée pour l'employeur toute charge supplémentaire, tandis que le pouvoir d'achat de la famille sera maintenu ;

« 3° La tendance à l'unification des conditions du travail par profession empêche de fixer les salaires par entreprise. Les arbitres, pour apprécier les possibilités financières de la branche professionnelle de la région devraient pouvoir se renseigner près des contrôleurs des contributions directes ;

« 4° Le pourcentage d'augmentation des salaires, au regard de la hausse du coût de la vie, doit tenir compte de la nécessité de freiner cette hausse, le minimum vital étant sauvegardé.

« D'autre part, il doit éviter le nivellement des salaires par le bas et viser, dans une proportion à déterminer, le salaire du technicien et du haut employé comme celui du manoeuvre. »

Un ouvrier forgeron Chevalier de Saint-Grégoire-le-Grand

Existe-t-il beaucoup d'ouvriers forgerons, à travers le monde, qui ont eu l'honneur de recevoir du Souverain Pontife la Croix de chevalier de Saint-Grégoire le Grand ? Non, sans doute, et cette remarque donne tout son prix à la distinction dont Michel Floch, président du Syndicat chrétien des ouvriers de l'Arsenal de Brest, vient de faire l'objet.

Membre fondateur de ce syndicat qui a fêté récemment son vingt-cinquième anniversaire, Michel Floch est le président depuis 1921 et la confiance unanime de ses camarades des divers arsenaux de notre pays l'a même appelé à la présidence de la Fédération des syndicats chrétiens des Arsenaux et Etablissements de la Marine qui compte des ramifications jusqu'en Tunisie... De telles responsabilités n'empêchent nullement Michel Floch d'être un dirigeant très écouté de l'Union locale et de l'Union départementale des syndicats chrétiens ; l'ensemble des qualités dont il n'a cessé de faire preuve, depuis les débuts de sa longue carrière de militant, le font considérer, à la C. F. T. C. comme le type même du syndicaliste chrétien.

Enfin, le nouveau chevalier de Saint-Grégoire le Grand dépense une inlassable activité sur les divers terrains catholique, civique, charitable, où son ardeur de chrétien convaincu l'amène à militer et l'on conçoit que S. Exc. Mgr. Duparc, évêque de Quimper, en sollicitant de Rome la Croix qui vient d'être attribuée à Michel Floch ait tenu à rendre hommage au fructueux labeur de ce bon travailleur du syndicalisme chrétien et du catholicisme social.

M. B.

NOUS IRONS A ROME EN SEPTEMBRE

Le XV^e Congrès Régional de l'Union de l'Ouest

Samedi 23 avril s'ouvrait le XV^e Congrès Régional des Syndicats Chrétiens de l'Ouest (Loire-Inférieure, Maine-et-Loire, Vendée, Deux-Sèvres).

Au siège de la rue du Maine se succèdent maintes commissions (ouvriers métaux, habillement, banque, travailleurs de la terre, etc.) afin d'examiner et de discuter les vœux à émettre le lendemain. (Nous les publierons la prochaine fois).

Dimanche, à 8 heures, a lieu la messe pour les syndiqués défunts. A l'évangile, M. le Chanoine Gouy, s'adressant à tous, les félicite de l'action sociale et chrétienne qu'ils poursuivent sans défaillance. Mieux, il rappelle la bienvenue à tous les délégués et à tous les membres du comité d'examen et de discussion des vœux à émettre le lendemain. (Nous les publierons la prochaine fois).

Le grand comité syndicaliste se réunit ensuite dans la Salle Saint-Joseph.

Tout d'abord, Paul Foulon, président de l'Union Régionale de l'Ouest, souhaite la bienvenue à tous les délégués et définit le sens du Congrès : résolutions à prendre, réchauffement du zèle, améliorations à apporter.

Le syndicat signifié l'effort commun (moral et financier), mais le syndicat chrétien se réclame d'un idéal plus haut. Il veut être un semeur d'idées, un apôtre.

La base doit exister une confiance mutuelle, une estime réciproque, l'esprit de collaboration, en un mot la charité chrétienne, synthèse de vraie fraternité, d'oubli de soi.

Le Président Foulon rappelle la phrase célèbre de Pie XI : « Nul à l'heure actuelle n'a le droit d'être indolent ».

Les difficultés nombreuses n'empêchent pas des temps d'arrêts. Il faut des militants. Mais qu'est-ce qu'un militant ? C'est celui qui lutte, combat, il est l'âme de l'organisation. C'est un chef, il prévient, étudie, juge, agit pour tous. L'étiquette de militant exige un ensemble de qualités (volonté, persévérance) que développe une éducation étroite ; voilà le vrai capital social dans l'organisation.

Jean Pérés, secrétaire général adjoint de la C.F.T.C. de l'Ouest, veut présider ce XV^e Congrès Régional, se lève à son tour. « Il faut marquer le point, dit-il, examiner le travail accompli depuis l'an dernier, et je passe la parole à Bellevalère qui vous fera un compte rendu moral très détaillé ».

Le Rapport

Bellevalère parle des lois de 1936 où se glissent de nombreuses imperfections mais qui, dans l'ensemble, apportent de sensibles améliorations.

En 1936, ce furent les lois sur les congés payés, les quarante heures, les conventions collectives, l'office du P.T.T. ; en 1937, les décrets sur la conciliation et l'arbitrage, le statut moderne du travail, la majoration des retraites minières, etc.

Bellevalère commente les succès de la C.F.T.C. On fête l'année dernière son cinquantenaire. Elle est l'honneur de figurer à l'Exposition ; pavillon pontifical, pavillon de la Presse, etc.

Au Canada, les mouvements ont eu un grand succès lors de la grève de Montréal.

Et surtout, — Bellevalère le souligne à plusieurs reprises — la C.F.T.C. a été reconnue officiellement comme organisation d'importance nationale.

Il note ses succès divers aux élections prud'hommes et autres, notamment en Alsace-Lorraine. Désormais, la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens se fait entendre une fois par mois à la Radio. Elle mène la campagne pour le sursalaire familial, le retour de la mère au foyer.

Elle se fit même écouter au Parlement lors du vote d'un des six projets du statut moderne du travail.

L'UNION REGIONALE DE L'OUEST

Passons maintenant à l'Union Régionale de l'Ouest. Ses résultats : magnifique Congrès de Niort, progrès dans l'efficacité et l'extension des syndicats. Extension surtout du syndicalisme parmi les fonctionnaires. Il ne faut pas oublier que plus la constitution d'une Fédération de la Conservation de l'histoire, mais nous ne pouvons tout résumer ici.

L'ACTE DE L'UNION REGIONALE

A l'Entreprise Ballot, il y eut des points de frictions entre le réel et l'abstrait, comme entre la C.G.T. et la C.F.T.C. Cette dernière ne se laissa pas submerger.

Pour relever les allocations familiales, des meetings furent organisés à Nantes, Clisson, Saint-Nazaire. Est-ce une coïncidence ? mais peu après, le taux des allocations familiales fut augmenté par le département de Loire-Inférieure.

Tous à la Fête du Travail le 26 Mai

L'an passé, la Fête Chrétienne du Travail fut un triomphe. Avec enthousiasme, nous célébrâmes le cinquantenaire du Syndicalisme Chrétien.

Cette année, notre Fête du Travail sera-t-elle inférieure ? Cela dépend de vous.

Et nous ne doutons pas de vous.

Vous avez déjà retenu votre journée, fait quelques économies pour participer au banquet, et parlé autour de vous pour que la Fête du Travail de 1938 soit non seulement digne de ses aînées, mais un nouveau record.

Il faut que le Syndicalisme Chrétien, reconnu officiellement d'importance nationale par les Services Publics, s'affirme à nouveau de plus en plus important, plus fort, plus puissant.

Ailleurs, on a invoqué « La Liberté », mais les syndiqués chrétiens savent ce qu'est la Liberté ainsi conçue.

C'est nous, Travailleurs Chrétiens, qui défendront la véritable Liberté.

C'est nous qui, par notre discipline, répondant en masse à l'appel de nos dirigeants, clamerons la liberté syndicale le 26 mai prochain.

L'Union Nantaise compte sur vous.

Le Président : R. GLOTIN.

PROGRAMME

A 8 heures. — En l'Eglise Cathédrale : Messe solennelle avec le concours de la Maîtrise de la Cathédrale. Allocution de Monseigneur l'Evêque de Nantes. Petit déjeuner facultatif, Café du Cycle (prix 3 francs)

A 9 h. 30. — Salle Saint-Stanislas : Grand Meeting avec le concours des organisations ouvrières : J.O.C., J.O.F.C., L.O.C.

Chœurs syndicalistes.

Chœurs parés ouvriers.

Grande conférence sur « La Liberté Syndicale », par Maurice CHAIGNEAU, Secrétaire du Syndicat des Cheminots de Nantes (délégué régional de l'Union Sud-Ouest des Cheminots).

A midi. — Salons Ploü, le Croissant, route de Paris : grand Banquet. Participation 20 francs. Pour les enfants de moins de 8 ans, 10 francs (menu soigné).

Les cartes devront être prises au plus tard le samedi 21 mai, au siège de l'Union Nantaise. Les trésoriers des Syndicats tiendront des cartes à la disposition des adhérents de leurs organisations jusqu'à cette date.

A 15 heures. — Grande matinée récréative.

Unions Départementales de Loire-Inférieure et Vendée

Union Nantaise

Appel à nos Camarades

A la suite de notre appel exposant la situation financière de l'Union Nantaise, et demandant à tous nos syndiqués de participer à l'emprunt dit « de libération », nous avons reçu plus de 37.000 francs en prêts sans intérêt.

Nous tenons à remercier nos camarades de leur généreux concours. Mais il reste encore un gros effort à faire, la somme qu'il nous faut trouver étant de 430.000 francs.

Tous nos amis se feront, nous en sommes sûrs, un devoir de se faire établir à l'Union Nantaise un compte de prêt remboursable à vue. De petites sommes déposées mensuellement, ne seraient-ce que dix francs, nous feraient rapidement atteindre notre but.

Nous comptons sur tous, et merci d'avance.

Le Bureau de l'Union Nantaise.

P. S. — Le Trésorier se tiendra à la disposition de nos amis tous les jours de la semaine, de 9 heures à midi, et de 14 heures à 19 heures (sauf le lundi) et le dimanche, de 9 h. 30 à 11 heures, 10, rue de Bel-Air.

Syndicat des Dessinateurs Industriels

Le Syndicat des Dessinateurs Industriels et assimilés, à la suite de l'Assemblée générale du 9 avril 1938, a élu un nouveau bureau, pour une durée d'un an.

1^o Bureau principal :
Président : M. Cosneau (Loire) ;
Vice-présidents : MM. Leseven (Bretagne) ; Rohard (Paris) ; Trésoriers : MM. Michaud (Bretagne) ; Gabillard (Loire) ; Secrétaire : MM. de Séré (Brissonneau) ; Béchu (Paimbœuf).

2^o Délégués aux diverses branches de l'activité locale se répartissent ainsi :
Union Nantaise : MM. Le Basnier (Loire) ; Moreau (Bretagne) ; Caisse du Soldat : M. Gabillard (Loire) ; Comité des Loisirs : MM. Chevillard (Bretagne) ; Ordrenewau (Brissonneau).

3^o Membres consultants :
MM. Heulot (Bretagne) ; Haulot (Brissonneau) ; Millet (Brissonneau) ; Le Brusque (Batignolles) ; Orioux (Bretagne).

4^o Conseiller juridique :
M. Luneau.

Pour toutes les questions intéressant les dessinateurs, M. de Séré, n° 1, rue Jean-Jaurès, est toujours à votre disposition, tous les mercredis, de 18 h. 30 à 21 heures.

Syndicat chrétien des Employés de l'Alimentation

Le Syndicat Chrétien des Employés de l'Alimentation ayant vainement demandé au syndicat patronal, pour les voyageurs et placiers, la prime de vie chère déterminée par la sentence surarbitrale Kerambur (accordant au personnel de sMaisons d'Alimentation l'accord Caillard) avait par lettre en date du 28 janvier 1938, porté le différend devant la Commission Départementale de Conciliation.

Celle-ci, réunie à la date du 14 février 1938, a enregistré l'acceptation des deux parties de recourir à l'arbitrage.

Les deux arbitres, ouvrier et patronal, n'ayant pu se mettre d'accord, M. le Président du Conseil d'Intendant militaire Esquirol. Le 21 avril 1938, celui-ci rendait sa sentence surarbitrale dont ci-dessous les conclusions :

1^o L'indemnité de vie chère résultant du surarbitrage Caillard sera allouée intégralement aux placiers en alimentation, par addition au salaire minimum garanti ;

2^o Elle sera allouée aux voyageurs en alimentation dans la proportion des trois-quarts, par addition au même salaire minimum.

3^o Elle sera allouée aux uns et aux autres à dater du jour fixé par l'article 15 de la loi du 4 mars 1938, dans l'espace à dater du 28 janvier 1938.

Mariage

Louis Denis, Président du Syndicat et Mlle Marie Hourdeau, membre du Conseil Syndical, se sont unis, par les liens du mariage le 20 avril, en l'Eglise Saint-Félix de Nantes.

Les membres du Conseil Syndical et tous les syndiqués sont heureux d'exprimer à leur dévoué Président et à son aimable épouse, leurs meilleurs vœux de bonheur et leurs cordiales félicitations.

DECES

Nous avons la douleur d'apprendre le décès de :

M. Dehays, beau-père de notre camarade Joseph Jégou, du syndicat des Employés de Nantes.

Mlle Germaine Dubar, du même syndicat.

Marcel Bazureau, du syndicat du bois, de Paimbœuf.

Albert Lemeur, du même syndicat.

Ernest Chailloux, du Syndicat des Hospitaliers de La Roche-sur-Yon.

M. Honoré Rocher, grand-père de Gabriel Bouloux, secrétaire du syndicat des Employés de Montmorillon.

M. Pavin, époux de Mme Pavin, membre du Conseil du Syndicat des Employés de Nantes.

M. Hourdeau, beau-père de Lucien Denis, président du même syndicat.

Mme Bénézet, mère de Maurice Bénézet, président du syndicat du Bâtiment de Nantes.

A nos amis éprouvés, ainsi qu'à leurs familles, nous offrons nos vives et chrétiennes condoléances.

DANS NOS FAMILLES

NAISSANCES

Nous sommes heureux d'apprendre la naissance de :

Anne-Marie, fille de notre camarade A. Jubin, du syndicat du Personnel municipal de Nantes.

Jeanne, fille de Jean Ratlo, Secrétaire du syndicat du Livre de Nantes.

Marie-Thérèse, 2^e enfant de Jean-Baptiste Armao, du syndicat du Bâtiment de Nantes.

Jean, 3^e enfant de Marius Dubar, membre du Conseil du syndicat de la Métallurgie de Nantes.

Adrien, fils d'Eugène Fouquet, du syndicat des Carriers de Brétignolles.

Charles, fils de notre camarade Loirat, du syndicat du Bois de Paimbœuf.

Léon, fils de notre camarade Le corps, du même syndicat.

Yves, 1^{er} enfant de Mme Berthe Mit (née Calais), du syndicat des Hospitaliers de la Roche-sur-Yon.

Marie-Thérèse, 5^e enfant de notre camarade Victor Lamour et de Madame, du même syndicat, section de Grimaudière.

Marie-Bernadette, 10^e enfant de notre camarade Pineau, du syndicat du Bâtiment des Sables-d'Olonne.

Nos félicitations aux heureux parents et nos meilleurs vœux pour les bébés.

Pour 2 francs nous pouvons aller à Rome et visiter l'Italie

Tout le monde sait maintenant que la C.F.T.C. organise pour le mois de septembre un voyage à Rome, avec visite de Rome, Naples, Pompéi, Castel-Gondolfo, Assise, Rapallo, etc. Ce voyage se fera du 13 au 21 septembre. Des prospectus sont à la disposition de chacun.

Pour donner aux plus modestes budgets la possibilité de faire un aussi agréable voyage, l'Union Nantaise va lancer ces jours-ci des listes numérotées, où chacun pourra, pour 2 francs, retenir un numéro.

Chaque fois que l'on aura retenu 600 numéros, un tirage au sort sera effectué, qui désignera l'heureux titulaire de la bourse de 1200 francs qui permettra de faire gratuitement le voyage en question.

Qui ne voudrait pas en profiter ? Venez donc vite vous faire inscrire ou chercher des listes.

La C.F.T.C. demande en effet à être fixée au plus tôt sur le nombre des participants.

Bien entendu ne pourront s'inscrire que nos adhérents et les membres de leur famille.

Commission des Loisirs

Le Morbihan, le golfe

Le Comité des Loisirs C. F. T. C. ayant réalisé cette année l'étude d'une excursion d'une journée, a le plaisir de vous inviter à cette promenade qui est fixée à 12 juin prochain.

Départ de Nantes à 5 h. 15 (hôtel du Chêne Vert, face au marché) ; 5 h. 30 (place Saint-Pierre, pour les personnes ayant assisté à la messe de 5 heures à la cathédrale et qui auraient prévenu le Comité des Loisirs).

Il nous est impossible de retarder le départ de Nantes ou l'heure de départ du bateau de Vannes, fixée à 7 h. 45.

ITINERAIRE

Nantes-Vannes (sans arrêt), départ pour le golfe 7 h. 45 vers l'île d'Arz, Arradon, Ile aux Moines, Larmor, Locmariaquer (déjeuner, menu soigné).

Retour par La Trinité, Saint-Michel, Carnac, Les Alignements, Quiberon, Auray, La Chartrreuse, Sainte-Anne, Le Bono, Vannes et retour par château de la Bretèche, calvaire de Pontchâteau, Nantes.

Prix des places. — 87 fr. par personne (autocar, petit déjeuner, déjeuner, tous les pourboires compris) ; 70 francs par personne (autocar, tous les pourboires compris).

Enfants n'occupant pas de place (4 à 8 ans) : 15 francs sans déjeuner ; avec déjeuner, 27 francs.

On est prêt de faire parvenir le prix des places avec les inscriptions avant le samedi 4 juin, dernier

Syndicat professionnel du Personnel Horticole de Nantes et environs

La séance est ouverte par le Président David, qui donne le compte rendu du Congrès fédéral qui s'est tenu à Paris, le 13 mars dernier. Il parle du rapport moral fait par Henri Zirnfeld, qui retrace ce que fut l'activité de la Fédération depuis sa fondation, qui remonte à juillet 1936 ; de la propagande entreprise par nos Syndicats ; les conventions collectives signées ; les succès remportés et les échecs subis. Tout cela démontre la vie intense de notre Fédération. Il nous fit un large exposé de la situation actuelle du syndicalisme ouvrier en Agriculture, et démontra la nécessité de l'application d'une législation complète de l'Agriculture, équivalente à celle dont bénéficient les travailleurs de l'Industrie et du commerce, et établie de telle sorte qu'elle respecte les intérêts généraux de la profession.

Georges Helle, dans un rapport fort intéressant sur les allocations familiales étudia les problèmes qu'elles posent. Plusieurs interventions eurent lieu sur ce rapport qui confirmèrent le caractère urgent de ce problème.

Au cours de l'après-midi, différents rapports, notamment sur la main-d'œuvre étrangère, le travail noir, les chambres d'Agriculture, les Conseils de Prud'hommes et sur les conditions des ouvriers agricoles furent discutés.

Notre Président est intervenu en faveur du reclassement des horticulteurs dans l'industrie ; en ce qui concerne les Allocations Familiales, il a également attiré l'attention du bureau fédéral, sur le travail noir qui cause un grave préjudice dans notre profession.

Le Président du syndicat horticole de Rennes, a insisté pour que les conventions soient appliquées à l'horticulture en faisant une dérogation.

En terminant, le Président retrace le travail accompli depuis la création de notre Syndicat, qui remonte à juin 1936 ; en ce qui concerne les salaires qui sont encore très bas, il est à remarquer qu'en juin les salaires pour un ouvrier étaient de 18 à 25 francs pour une journée de 10 heures ; au 1^{er} janvier 1938, ils sont de 33 fr. 80 et 38 fr. 50 pour une journée de 9 heures. De plus, dans notre convention, nous avons obtenu une indemnité de panier et de déplacement étendue à tous les établissements, congés payés à mois avant l'application de la loi, liberté syndicale, apprentis diplômés augmentation de 2 francs par jour, préavis, etc.

Notre camarade Glotin, Président de l'Union Nantaise, invite les camarades à se faire inscrire et faire inscrire nos camarades sur la liste prud'homme. Il nous invite à assister en grand nombre à la Fête du Travail, organisée par l'Union Nantaise, qui aura lieu le jeudi 26 mai.

Ensuite, après étude la réponse patronale, qui n'est pas trop satisfaisante, il nous dit, qu'il ne faut pas se diviser ; il faut rester bien unis, et continuer à faire de la propagande auprès de nos camarades. Il faut persévérer pour arriver à une amélioration sociale de notre profession qui nous assure des moyens d'existence matériels et moraux en rapport avec la dignité et les nécessités de la vie.

Avant de lever la séance eut lieu l'élection du Conseil Syndical qui a été réélu à l'unanimité.

LE SECRETAIRE.

Assemblée générale du 31 Mars

La séance est ouverte par le Président David, qui donne le compte rendu du Congrès fédéral qui s'est tenu à Paris, le 13 mars dernier. Il parle du rapport moral fait par Henri Zirnfeld, qui retrace ce que fut l'activité de la Fédération depuis sa fondation, qui remonte à juillet 1936 ; de la propagande entreprise par nos Syndicats ; les conventions collectives signées ; les succès remportés et les échecs subis. Tout cela démontre la vie intense de notre Fédération. Il nous fit un large exposé de la situation actuelle du syndicalisme ouvrier en Agriculture, et démontra la nécessité de l'application d'une législation complète de l'Agriculture, équivalente à celle dont bénéficient les travailleurs de l'Industrie et du commerce, et établie de telle sorte qu'elle respecte les intérêts généraux de la profession.

Georges Helle, dans un rapport fort intéressant sur les allocations familiales étudia les problèmes qu'elles posent. Plusieurs interventions eurent lieu sur ce rapport qui confirmèrent le caractère urgent de ce problème.

Au cours de l'après-midi, différents rapports, notamment sur la main-d'œuvre étrangère, le travail noir, les chambres d'Agriculture, les Conseils de Prud'hommes et sur les conditions des ouvriers agricoles furent discutés.

Notre Président est intervenu en faveur du reclassement des horticulteurs dans l'industrie ; en ce qui concerne les Allocations Familiales, il a également attiré l'attention du bureau fédéral, sur le travail noir qui cause un grave préjudice dans notre profession.

Le Président du syndicat horticole de Rennes, a insisté pour que les conventions soient appliquées à l'horticulture en faisant une dérogation.

En terminant, le Président retrace le travail accompli depuis la création de notre Syndicat, qui remonte à juin 1936 ; en ce qui concerne les salaires qui sont encore très bas, il est à remarquer qu'en juin les salaires pour un ouvrier étaient de 18 à 25 francs pour une journée de 10 heures ; au 1^{er} janvier 1938, ils sont de 33 fr. 80 et 38 fr. 50 pour une journée de 9 heures. De plus, dans notre convention, nous avons obtenu une indemnité de panier et de déplacement étendue à tous les établissements, congés payés à mois avant l'application de la loi, liberté syndicale, apprentis diplômés augmentation de 2 francs par jour, préavis, etc.

Notre camarade Glotin, Président de l'Union Nantaise, invite les camarades à se faire inscrire et faire inscrire nos camarades sur la liste prud'homme. Il nous invite à assister en grand nombre à la Fête du Travail, organisée par l'Union Nantaise, qui aura lieu le jeudi 26 mai.

Ensuite, après étude la réponse patronale, qui n'est pas trop satisfaisante, il nous dit, qu'il ne faut pas se diviser ; il faut rester bien unis, et continuer à faire de la propagande auprès de nos camarades. Il faut persévérer pour arriver à une amélioration sociale de notre profession qui nous assure des moyens d'existence matériels et moraux en rapport avec la dignité et les nécessités de la vie.

Avant de lever la séance eut lieu l'élection du Conseil Syndical qui a été réélu à l'unanimité.

LE SECRETAIRE.

Municipaux

5^{me} Anniversaire de la fondation du Syndicat

Il y a eu 5 ans, le 18 mars, qu'un petit groupe d'employés et d'ouvriers municipaux de la Ville de Nantes se réunissait, 10, rue de Bel-Air pour fonder un syndicat conforme à leurs aspirations.

Bien qu'en apparence, la chose parût facile, ces premiers pionniers eurent à lutter contre de grandes difficultés.

A peine quelques jours s'étaient-ils écoulés que le jeune groupement avait les honneurs de la presse adverse.

Pensez donc, nous étions sinon les précurseurs, tout au moins l'un des premiers syndicats chrétiens de Municipaux de France. Aussi rien ne manqua pour essayer de l'éteindre dans l'œuf.

Cinq ans ont passé le syndicat a grandi, et il grandit toujours en dépit de l'adversité, mais aussi de la triste incompréhension et de la peur de certains camarades qui devraient être à nos côtés.

Aujourd'hui rien ne manque à l'organisation du syndicat. En maintes circonstances, il a donné des preuves de sa vitalité, de son opportunité, de son dévouement éclairé. Sans bruit, ni vaines réclames, il a rempli son rôle social au mieux des intérêts de ses membres.

Le geste accompli par lui il y a cinq ans a fait bouler de neige. Dans tous les coins de France, des employés municipaux continuent ce que le petit groupe de Nantes a commencé en 1933 et bientôt notre Fédération aura sa valeur représentative.

Aussi convenait-il de fêter dignement ce 5^e anniversaire. C'est pour cela qu'après une messe célébrée à Sainte-Thérèse aux intentions des membres défunts du syndicat, un grand nombre de camarades se trouvaient réunis le dimanche 20 mars, 10, rue de Bel-Air, pour entendre la Conférence du camarade Herfray des cheminots P.O. sur l'évolution du mouvement ouvrier depuis la révolution.

L'éloge du conférencier n'est plus à faire. Après nous avoir montré les luttes ardentes menées par la classe ouvrière, il nous fit ressortir le magnifique essor de la C.F.T.C. qui s'étend de plus en plus dans tous les milieux, où l'on en vient à préférer son esprit de paix, de collaboration, de sincérité, à la funeste lutte de classe, et à de magnifiques promesses, difficilement réalisables.

Après Herfray, notre Vice-Président ouvrier, Blanchet, dans un bref exposé, rempli de foi et d'entrain émaillé d'images appropriées dont il a le secret, nous engagea à donner toujours davantage notre confiance au mouvement syndical chrétien, à propager sa doctrine autour de nous en toutes occasions. En jetant un coup d'œil sur le passé et en considérant le présent il dégaga le meilleur garant de l'avenir. Ayons donc une foi pleine et entière dans l'action future de la C.F.T.C.

Un bon repas familial clôtura cette journée anniversaire et après les toasts, une délégation porta au camarade Pépin, trésorier du syndicat, le bon souvenir des amis et les vœux de meilleure santé.

Le secrétaire : J. GUERET.

Syndicat des Préparateurs et Employés en Pharmacie

Le vice-président Jean Daniel ouvre la séance pour mettre les camarades, et notamment ceux de la pharmacie, au courant de la marche de la section Cooper.

Pendant un quart d'heure il commente les événements survenus ces derniers semaines. Il constate de mauvaises foi des camarades d'en face qui, par un tracté récemment distribué, essayent de pêcher en eau trouble, ce qui, d'ailleurs, leur réussit assez mal, puisque, pour une défection, plusieurs adhésions nous sont venues ces temps derniers. De même, sur le plan général, les récentes élections de délégués à la Cooper de Melun et à Ponthierry sont là pour le prouver.

Hervé, chargé par le Conseil de mettre sur pied la première sortie syndicale, donne des détails. Il est décidé que cette sortie aura lieu le 29 mai à Oudon et Champocéaux, avec pique-nique à la Mi-Côtière.

En l'absence de Crochet, retenu au dernier moment, Collineau est chargé de présenter deux rapports : le premier établissant la position de notre syndicat en face de la discussion concernant les salaires, et le second concernant le congrès fédéral du 3 avril à Nevers, auquel Collineau assistait en représentant le syndicat nantais.

Pour la première question, le secrétaire fait une description très précise des faits tels qu'ils se sont passés : commission de conciliation, entrevue avec la C. G. T., au cours de laquelle il a été facile de comprendre que la collaboration était impossible avec cet organisme qui,

Réunion générale du 10 Avril

Le vice-président Jean Daniel ouvre la séance pour mettre les camarades, et notamment ceux de la pharmacie, au courant de la marche de la section Cooper.

Pendant un quart d'heure il commente les événements survenus ces derniers semaines. Il constate de mauvaises foi des camarades d'en face qui, par un tracté récemment distribué, essayent de pêcher en eau trouble, ce qui, d'ailleurs, leur réussit assez mal, puisque, pour une défection, plusieurs adhésions nous sont venues ces temps derniers. De même, sur le plan général, les récentes élections de délégués à la Cooper de Melun et à Ponthierry sont là pour le prouver.

Hervé, chargé par le Conseil de mettre sur pied la première sortie syndicale, donne des détails. Il est décidé que cette sortie aura lieu le 29 mai à Oudon et Champocéaux, avec pique-nique à la Mi-Côtière.

En l'absence de Crochet, retenu au dernier moment, Collineau est chargé de présenter deux rapports : le premier établissant la position de notre syndicat en face de la discussion concernant les salaires, et le second concernant le congrès fédéral du 3 avril à Nevers, auquel Collineau assistait en représentant le syndicat nantais.

Pour la première question, le secrétaire fait une description très précise des faits tels qu'ils se sont passés : commission de conciliation, entrevue avec la C. G. T., au cours de laquelle il a été facile de comprendre que la collaboration était impossible avec cet organisme qui,

Paimbœuf

Syndicat du Bois

Avec le concours du camarade Charles Mabit, les ouvriers de la Maison Hallaust et Gutzeit, de Paimbœuf, ont constitué un syndicat, dont le bureau provisoire a été formé comme suit :

Président : Joseph Grollier.
Secrétaire : Jean Cutillier.
Trésorier : Eugène Durand.

Ils se sont réunis de nouveau le 22 mars pour l'élection des délégués du personnel, titulaires et suppléants.

Promenade pique-nique

A OUDON ET CHAMPTOCEAUX

avec visite de la Mi-Côtière, maison de retraite et de vacances de l'U. N. des Syndicats Chrétiens.

Nombreux divertissements dotés de nombreux lots. Une notice explicative avec bulletin d'adhésion sera adressée à tous les syndiqués.

Pour tous renseignements s'adresser au camarade Hervé, 104, boulevard Saint-Aignan, à Nantes.

Erratum

L'adresse du trésorier parue dans le numéro d'avril est erronée. Il faut lire : Valet, 12, rue de l'Héronnière à Nantes.

Municipaux

5^{me} Anniversaire de la fondation du Syndicat

Il y a eu 5 ans, le 18 mars, qu'un petit groupe d'employés et d'ouvriers municipaux de la Ville de Nantes se réunissait, 10, rue de Bel-Air pour fonder un syndicat conforme à leurs aspirations.

Bien qu'en apparence, la chose parût facile, ces premiers pionniers eurent à lutter contre de grandes difficultés.

A peine quelques jours s'étaient-ils écoulés que le jeune groupement avait les honneurs de la presse adverse.

Pensez donc, nous étions sinon les précurseurs, tout au moins l'un des premiers syndicats chrétiens de Municipaux de France. Aussi rien ne manqua pour essayer de l'éteindre dans l'œuf.

Cinq ans ont passé le syndicat a grandi, et il grandit toujours en dépit de l'adversité, mais aussi de la triste incompréhension et de la peur de certains camarades qui devraient être à nos côtés.

Aujourd'hui rien ne manque à l'organisation du syndicat. En maintes circonstances, il a donné des preuves de sa vitalité, de son opportunité, de son dévouement éclairé. Sans bruit, ni vaines réclames, il a rempli son rôle social au mieux des intérêts de ses membres.

Le geste accompli par lui il y a cinq ans a fait bouler de neige. Dans tous les coins de France, des employés municipaux continuent ce que le petit groupe de Nantes a commencé en 1933 et bientôt notre Fédération aura sa valeur représentative.

Aussi convenait-il de fêter dignement ce 5^e anniversaire. C'est pour cela qu'après une messe célébrée à Sainte-Thérèse aux intentions des membres défunts du syndicat, un grand nombre de camarades se trouvaient réunis le dimanche 20 mars, 10, rue de Bel-Air, pour entendre la Conférence du camarade Herfray des cheminots P.O. sur l'évolution du mouvement ouvrier depuis la révolution.

L'éloge du conférencier n'est plus à faire. Après nous avoir montré les luttes ardentes menées par la classe ouvrière, il nous fit ressortir le magnifique essor de la C.F.T.C. qui s'étend de plus en plus dans tous les milieux, où l'on en vient à préférer son esprit de paix, de collaboration, de sincérité, à la funeste lutte de classe, et à de magnifiques promesses, difficilement réalisables.

Après Herfray, notre Vice-Président ouvrier, Blanchet, dans un bref exposé, rempli de foi et d'entrain émaillé d'images appropriées dont il a le secret, nous engagea à donner toujours davantage notre confiance au mouvement syndical chrétien, à propager sa doctrine autour de nous en toutes occasions. En jetant un coup d'œil sur le passé et en considérant le présent il dégaga le meilleur garant de l'avenir. Ayons donc une foi pleine et entière dans l'action future de la C.F.T.C.

Un bon repas familial clôtura cette journée anniversaire et après les toasts, une délégation porta au camarade Pépin, trésorier du syndicat, le bon souvenir des amis et les vœux de meilleure santé.

Le secrétaire : J. GUERET.

Unions Départementales de la Vienne & des Deux-Sèvres

SYNDIQUÉS CHRÉTIENS de la Région Nazairienne

N'oubliez pas que l'UNION LOCALE des Syndicats Chrétiens organise

LE DIMANCHE 26 JUIN 1938

sur le terrain du Patronage Saint-Joseph, Bd Gambetta, sa

GRANDE KERMESSÉ ANNUELLE

Vous tous qui avez à cœur le développement du syndicalisme chrétien dans votre région,

Vous serez un DEVOIR de venir à cette kermesse, dont le produit aidera votre Union Locale à se libérer des charges contractées lors de l'acquisition de l'immeuble du 20 de la rue du Maine, et à étendre de plus en plus son influence pour le plus grand bien des syndiqués et de la société ;

Vous inviterez et amènerez tous vos amis, qui recevront le meilleur accueil et passeront à VOTRE KERMESSÉ une agréable après-midi.

Dès maintenant, vous contribuerez au succès de votre kermesse en confectionnant vous-mêmes des lots pour les différents comptoirs, en adressant au siège de l'Union Locale de généreux dons en nature ou même en argent.

L'Union Locale des Syndicats Chrétiens de la région Nazairienne compte sur vous et vous demande instamment à tous de BIEN RETENIR CETTE DATE : 26 JUIN 1938

La Montagne

Union Locale

Les membres du bureau de l'Union locale se réuniront le 20 avril au siège social des organisations syndicales chrétiennes de la Montagne.

La date définitive de la fête du Travail sera fixée au 29 Mai et aura lieu à la salle du Patronage.

Comme nous l'annoncions précédemment, grâce au talent de certains compositeurs, amis dévoués de nos groupements, et de la Gaîté Montagnarde, l'on a mis sur pied une revue locale intitulée « Ils sont dans les vignes... ? ? ? », en trois actes et cinq tableaux, des intermèdes musicaux, « au pays du Mexique », avec tangos et guitares, nous transporteront sur les rives de l'Amérique du Sud.

En un mot, magnifique programme, de la joie qui contribuera à garnir un peu notre caisse de solidarité.

Après un court débat, notre camarade L. Jolly rapporteur, présentera à l'assemblée le règlement intérieur de notre caisse de solidarité, lequel fut adopté à l'unanimité.

Avant de clore notre réunion, nous avons demandé que tous nos camarades sous les drapeaux, syndiqués avant leur départ pour le régiment, veuillent bien envoyer leurs adresses à L. Jolly, Trésorier de notre Union, pour qu'il puisse adresser les envois aussi rapidement que possible.

Le président E. NICOLAS

Challans

Une belle réunion syndicale

Le dimanche 1^{er} mai, l'Union Syndicale des Paysans de Vendée organisait, avec le Syndicat de Challans, une réunion dans cette localité en vue de mieux faire connaître notre organisation syndicale. Il fut fait appel pour la circonstance à M. Beillevaire, secrétaire général de l'Union Régionale des Syndicats Chrétiens de l'Ouest.

A 10 h. 30, près d'une centaine de cultivateurs se pressaient dans une des salles de l'Hôtel de Ville, et M. Alexandre Pontonau, cultivateur à Froidfond, et vice-président de l'Union Syndicale des Paysans de Vendée, ouvre la séance et donne aussitôt la parole à M. Beillevaire.

Le sympathique et dévoué secrétaire de l'Union Régionale démontre, avec compétence, la nécessité de l'union en véritables syndicats professionnels.

« Rester isolé, dit-il, c'est être fatalement voué à la destruction », et il donne l'exemple du chêne isolé dans la plaine, facilement déraciné par la tempête, quand d'autres rassemblés dans la forêt « tiennent le coup et résistent à l'ouragan ».

Mais, si l'union est nécessaire, dit-il, la force qui en découle doit répondre à des principes de justice et de charité. La Confédération Française des Travailleurs Chrétiens, prenant pour base la doctrine sociale de l'Évangile, est l'organisation qui répond en tous points à nos aspirations et aux besoins de l'heure présente.

Pour être efficacement défendu, il faut des syndicats ; des syndicats forts. Mais il faut aussi qu'ils soient indépendants. Or, la C. F. T. C. est une organisation libre de toute attache politique, de quelque couleur qu'elle soit. Elle est même, selon le mot de l'orateur, « farouchement indépendante ».

En terminant, M. Beillevaire dit qu'être syndiqué est un devoir pour tous les travailleurs. Devoir de contribuer à organiser la profession, c'est en même temps un devoir de charité, puisqu'il aidera à donner

une meilleure situation à ceux qui sont moins bien que nous. Nous ne devons compter que sur nous-mêmes et méditer la devise de la J. O. C. que nous devons faire nôtre : « Pais-le, ça se fera », et nous contribuerons ainsi, non seulement à notre défense personnelle, mais à celle de tous les travailleurs, en même temps qu'à l'élaboration d'un ordre social meilleur.

Après cet exposé très applaudi, la parole est au président de la Fédération des Syndicats chrétiens d'exploitants agricoles, Jean Martineau, bien connu de tous nos camarades de Challans pour son activité et son dévouement à la cause paysanne, se promet d'être bref en raison de la réunion qui doit avoir lieu quelques instants plus tard à La Garnache. Il dit sa joie de se retrouver parmi ses camarades de Challans et les invite à continuer sans défaillance leur devoir de syndiqués. Il serait vain dit-il, de compter sur d'autres pour notre défense professionnelle, c'est à nous seuls qu'incombe cette tâche, nous saurons la mener à bien. E. L.

Syndicat des Hospitaliers de la Vendée

Décès

Notre camarade Chailloux Ernest, chevalier du Mérite Agricole, chef de culture à l'asile de la Gramaudière depuis de nombreuses années, est décédé à la suite d'une très grave opération pratiquée à Paris.

Chailloux, qui était âgé de 52 ans, jouissait de l'estime générale à l'asile, tant de ses chefs que de ses camarades.

Ses obsèques ont été célébrées en l'église Saint-Pierre du Bourg sous la Roche, le 2 avril. Une nombreuse assistance l'a accompagné à sa dernière demeure. Nous avons remarqué entre autres : M. le docteur Cullerme, conseiller général ; M. Georges Durand, président de la Commission de surveillance ; M. le Médecin Directeur de l'asile, M. l'Economiste, MM. les secrétaires, les internes et Mesdames, les Religieuses et de nombreux camarades et amis du défunt.

Une superbe couronne lui fut offerte par tous ses camarades de l'asile, syndiqués ou non.

A M^{me} Chailloux nous adressons nos très sympathiques et sincères condoléances.

Les Sables-d'Olonne

Séances récréatives

Depuis quelque temps, nos dévoués acteurs ont commencé les répétitions d'une pièce très intéressante, qu'ils se proposent de jouer les 21 et 22 mai prochain au Grand Casino.

La « tuile » qui est arrivée à ces Dames aux Chapeaux Verts, n'arrive probablement pas à Bibi. Les organisateurs ont pris leurs précautions.

Bibi est une pièce moderne et qui intéressera certainement les amateurs de beau théâtre qui viennent à chaque séance que donne l'Union Locale des Syndicats Chrétiens. Ceux qui ont déjà vu jouer nos « AS », se feront un plaisir de venir les applaudir dans Bibi. D'ailleurs, il y aura un tarif réduit pour les adhérents qui sera fixé le jour de la Fête du Travail.

LE BUREAU.

Notre fête du Travail

Elle est fixée au dimanche 15 mai. Comme les années précédentes, le matin, aura lieu une messe à l'église N.-D. pour nos camarades défunts. Au cours de cette messe sera pronon-

Poitiers

Dans la Métallurgie

Nos camarades savent qu'au cours de deux réunions, une à Poitiers et l'autre à Chasseneuil, nous avions rendu :

- 1) le rajustement des salaires.
- 2) l'annulation de la minoration de 5 % appliquée pour Chateilaire et 8% pour les autres localités de la Vienne.

Notre demande a touché le syndicat patronal en même temps qu'une, analogue, de la C.G.T. Les premiers entretiens n'ayant pas abouti, et le désaccord se révélant, l'affaire est venue le 2 Mai devant la Commission Départementale de conciliation, où rien n'a été concilié.

Nous tiendrons nos camarades au courant de l'affaire dans le prochain numéro de « La Voix des Travailleurs ». Signalons qu'à Poitiers, nous enregistrons quotidiennement des doléances sur le respect de la convention ; horaire de travail abusif, salaires au dessous des minima ; nous n'avons pas besoin de dire que nous sommes intervenus chaque fois.

Par contre, nos camarades ont apprécié le geste de la Société Leclanche à Chasseneuil qui, en Avril, a opéré un rajustement de tous les salaires payés, de 7 %.

A cette occasion, nous avons recherché quelques comparaisons entre la situation de nos camarades poitevins et ceux de Paris. Nous avons pris au 1^{er} Avril 1937, deux ouvriers qualifiés de la métallurgie (ajusteurs), pères de 4 enfants, l'un à Paris, l'autre à Poitiers. Voici ce que chacun reçoit pour 22 jours de travail de 8 heures :

D'après les minima inscrits à la convention collective :

A POITIERS :	1.091 20
saire brut	190
Allocations familiales	1.281 20
A PARIS :	1.980
saire brut	510
Allocations familiales	2.490

Nous nous garderons bien de toute démagogie, nous savons que les salaires de Paris sont obtenus dans des industries privilégiées qui ont écarté les petites entreprises. Le chiffre de Paris ne peut-être une base pour nous, mais n'empêche, comme dit l'autre, qu'on sait tout de même ce qui se passe ailleurs, et qu'on peut « en prendre de la graine ».

A propos d'Allocations familiales

Nos camarades savent avec quelle ténacité la C.F.T.C. poursuit sa campagne en faveur du relèvement des allocations familiales. Nous regrettons beaucoup que la loi de 1932 ait institué une compensation à « courte vue ». En effet, dans un département à encasements réduits et à gros décaissements, comme la Vienne, il sera difficile, dans l'état actuel des choses d'obtenir un résultat sérieux tant que le système actuel sera en vigueur. Il y a, actuellement, une disparité énorme entre les taux de régions diverses : qu'on en juge :

A Poitiers, pour 1 enfant, la Caisse de compensation sert 20 p. m.	
pour 2 enfants	50
pour 3 enfants	120
pour 4 enfants	190
etc.	
A Paris, le taux minimum est :	
pour 1 enfant	60
pour 2 enfants	180
pour 3 enfants	310
pour 4 enfants	510

On comprend après cela, pourquoi se produit parfois l'exode des travailleurs de province vers les grandes villes.

Mais, du moins, si ces chiffres constituent un sommet vers lequel les salariés, pères de famille, dans la Vienne ne peuvent prétendre, nous permettons de ne pas prétendre, nous permettons-nous d'adresser au Conseil des Caisse de Compensation le vœu suivant, que nous soutenons partout depuis un an :

« Ne serait-il pas possible, dans notre département d'envisager dès maintenant l'institution d'une prime accordée à la mère de famille qui n'est pas salariée ? »

« Une allocation de circonstance. »

A 9 heures, réunion générale de tous les adhérents. Nous espérons qu'aucun membre ne manquera cette réunion à moins de raison grave.

A midi, repas familial en commun. Le prix et le lieu seront indiqués en temps utile. Ainsi d'ailleurs que le programme complet de cette journée qui doit marquer un renouveau d'activité du Syndicat Chrétien Sablais. Encore une fois, que personne ne manque d'assister à la réunion générale du 15 mai, réunion à laquelle seront donnés, en plus des comptes rendus moraux et financiers de chaque syndicat, des avis intéressants chaque adhérent.

A propos des Syndicats professionnels

Dans un hebdomadaire répandu en Poitou, nous avons lu récemment que pour savoir quelles étaient les bonnes organisations ouvrières, il fallait s'adresser à la Direction du Journal.

Nous serions désireux de savoir si la C.F.T.C. était comprise dans le nombre des « bonnes organisations ».

Il y a un mois, une section de syndicat professionnel se constituait à Poitiers dans une entreprise que nous appelons « privilégiée ». L'adhésion à ce syndicat n'était pas obligatoire !!! Oh ! non, mais enfin M. le Directeur le recommandait, l'avait presque présenté !... et au fond chacun comprit immédiatement, d'où quelques démissions de la C.F.T.C. Cet incident nous amène à une petite déclaration :

Nous sommes, quant à nous, toujours prêts, très franchement, à collaborer avec n'importe quel groupement, qui soit le porte parole de ses adhérents. Peu importe l'étiquette quand la cause est juste et bonne, et que les droits fondamentaux sont respectés.

Mais quand nous voyons surgir une organisation de ce genre, qui n'est qu'une caricature d'organisation ouvrière, nous ne pouvons faire qu'une chose, c'est demander aux autorités compétentes de la cataloguer conformément à la circulaire ministérielle du 17 Août 1936, ce que nous sommes d'ailleurs pressés de faire. Cela, c'est n'est pas manquer à la charité, c'est remettre chacun à sa place. Nous leur dirons que lorsqu'on fait des adhérents de la même façon que la C.G.T. opérerait sur les chantiers de l'exposition de 1937, ce n'est pas la peine de se donner comme une organisation « libre ».

« Libre ».

« Libre ».

« Libre ».

« Libre ».

« Libre ».

Voyage à Rome

Rappelons que du 13 au 22 septembre, la C.F.T.C. organise un voyage à Rome. Vous pouvez y aller pour 1.050 francs mais aussi pour 10 frs ! (voir « La Voix des Travailleurs » du 10 Avril).

Renseignements à la permanence syndicale, 5 rue de Penthève, Poitiers.

Pour ceux qui n'ont pas de Statuts

Ceux qui orient le plus fort sont souvent ceux qui ont le moins besoin mais que dire devant ceux de nos camarades, comme une vendeuse chez un photographe, un commis de pharmacie, un vendeur dans une droguerie, un ouvrier dans une fromagerie, qui n'ont point de convention et qui restent désarmés parce que trop peu nombreux ?

Saluons le projet du « Statut légal de l'Employé », que notre Fédération a soumis au Ministère du Travail et qui remplit cette lacune. Nous en parlerons à la prochaine Assemblée générale.

Montmorillon

Epicierie en gros

Une démarche particulière à laquelle peut améliorer le sort de deux de nos camarades qui se trouvaient nettement désavantagés par le classement établi lors de la signature de la convention collective.

Quincaillerie

Nos camarades de cette branche ont eux aussi leur salaire quelque peu relevé ces mois derniers.

Hôpital

Enfin le statut est signé et son application partira du 1^{er} juin. En aura-t-il fallu des démarches écrites et verbales pour arriver à ce résultat ! Un petit relèvement de salaire a été accordé également. Si l'unanimité s'était faite, il est à penser qu'il aurait pu être plus appréciable ! Nous pensons que nos camarades profiteront de cette occasion pour faire comprendre leur intérêt aux non syndiqués de l'établissement ?

Niort

Union Locale

Achats en commun

Nous avons commencé à faire livrer des boulets. Chaque adhérent a dû recevoir la documentation sur les prix. Ceux qui n'auraient rien reçu et qui désiraient passer commande sont priés de s'adresser au secrétaire de leur syndicat ou à la permanence.

Indice du coût de la vie

Une erreur s'est glissée dans la rédaction de la « Voix des Travailleurs » concernant l'indice du coût de la vie.

Il y a lieu d'observer que l'indice départemental est publié par trimestre. Il a été de :

Pour le 4^e trimestre 1937 : 666,90, pour le 1^{er} trimestre 1938 : 697.

Cours professionnels

Cette année, les élèves des cours professionnels exposeront leurs travaux au pavillon artisanal, qui se trouve dans l'allée centrale de la foire-exposition. Nous espérons qu'ils y remporteront un vif succès. Nous en reparlerons dans notre prochain numéro, après le palmarès.

Comme on pourra le lire par ailleurs, la distribution des prix aux élèves des cours aura lieu pendant la soirée, organisée à l'occasion de la Fête du Travail.

Fête du Travail

C'est le dimanche 12 juin 1938 que sera célébrée, à Niort, la Fête du Travail des Syndicats Chrétiens.

Voici, dans les grandes lignes, le programme de cette fête :

A 10 heures, dans une salle de l'hôtel de ville, grand meeting.

11 h. 15, messe à Notre-Dame.

12 h. 30, banquet.

Les syndiqués pourront disposer de leur après-midi.

Comme prélude à cette fête, une séance récréative sera organisée le 11 juin, à 20 h. 30, dans la salle des fêtes du Pensionnat Saint-Joseph. Deux courtes pièces seront jouées, l'une par les demoiselles, l'autre par les messieurs, puis intermèdes, distribution des prix aux élèves de nos cours, buffet.

Un avis paraîtra ultérieurement dans la presse locale pour faire connaître le programme détaillé de cette fête.

Nous insistons vivement auprès de tous nos syndiqués et de leurs familles pour qu'ils assistent nombreux à ces deux manifestations.

Service de Manutention à la Gare P. V.

Le 4 avril, des employés de ce service se sont réunis en vue d'une séance d'information sur le syndicalisme chrétien et la formation ultérieure d'un Syndicat.

Mabit, de l'Union Régionale, exposa ce qu'est le syndicalisme chrétien, tant en ce qui concerne son action pour la défense des intérêts professionnels, en recherchant ce qui doit être une juste et véritable collaboration, que son action pour faire triompher les droits de la famille, notamment la campagne qu'il mène pour l'attribution d'une prime à la mère restant au foyer, sans oublier non plus l'appel du gouvernement à la C. F. T. C., comme organisation représentative pour la discussion du Statut moderne du Travail.

Mabit sut faire un parallèle saisissant entre ce qu'est un véritable syndicat et des syndicats nés pour les besoins du moment — besoins politiques ou autres, qui ne sont pas toujours ceux des ouvriers. De plus, ces organisations disparaissent aussi vite qu'elles sont nées, tels les syndicats « Hervé, Valois et Cozy, sans plus soucier des intérêts professionnels des membres qui leur ont fait confiance.

Toutes ces raisons n'ont pas échappé aux assistants, puisqu'un syndicat groupant la majorité des ouvriers vient d'être constitué. Les membres du bureau et du conseil se mettent au travail, et nul doute que leur action saura s'exercer dans le calme, dans un sens de justice et d'équité. Le bureau adresse un appel pressant aux camarades qui n'ont pas donné leur adhésion pour qu'ils se groupent autour d'un syndicat animé du désir d'étudier et de faire aboutir une mise au point qu'il est nécessaire dans l'entreprise les circonstances passées.

Dans la Banque

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION COLLECTIVE

Au cours de l'entrevue avec le Ministre du Travail, il a été demandé au Ministre de faciliter la reprise des réunions de la Commission paritaire de la Banque devant tendre au renouvellement de la convention collective actuelle.

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE

Les élections aux diverses Caisse Mutuelles vont s'échelonner du 13 mai à fin juin. Nos camarades parisiens nous adressent un pressant appel pour soutenir les candidatures des délégués qu'ils présentent. Nos amis du C. N. E. P. de Niort ont reçu, en temps utile, toute la documentation nécessaire.

Caisse de Retraite « Pax et Labor »

Nous rappelons aux syndiqués chrétiens des Deux-Sèvres qu'il existe une caisse de retraites gérée par Paris. Fondée en 1928 par des militants de la C. F. T. C., elle s'adresse aux syndiqués, à leur famille, aux sympathisants qui désirent se constituer une retraite et ne confier leurs fonds qu'à une caisse dont l'intégrité et la compétence des administrateurs leur sont connues. Elle compte déjà plusieurs pensionnés.

On y adhère à tout âge jusqu'à 56 ans (anciens combattants 61 ans) en versant au minimum 11 francs par an ou 22 francs au-delà de 21 ans. A partir d'un versement annuel de 121 francs on bénéficie d'une subvention de 27 francs de l'Etat. Les assurés sociaux peuvent compléter leur retraite aux assurances sociales et atteindre un chiffre plus conforme aux nécessités de la vie.

Nous sommes à la disposition des syndiqués que cette question pourrait intéresser.

Thouars

Syndicat des Cheminots de France

Pour préparer le Congrès du Mans auquel, du reste, cinq militants assistaient, le syndicat chrétien des Cheminots a tenu sa réunion générale le 24 mars dernier.

En ouvrant la séance, le secrétaire brosse rapidement les grands traits de la situation extérieure de la C. F. T. C. et situe la position de notre mouvement à propos de l'élaboration de la Charte du Travail.

Après un exposé de l'activité de notre syndicat et des différentes revendications entreprises, le trésorier nous présente le rapport financier. Le projet d'augmentation de la cotisation amène une discussion intéressante et sur plusieurs mises au point se rapportant au Congrès du Mans et quelques interventions, d'ailleurs fort goûtées, de plusieurs camarades la réunion est levée.

Le Comité.

Union Locale

rappelle qu'il existe un SERVICE DE PLACEMENT chargé de recueillir les offres et les demandes d'emploi

Adressez la correspondance au Président de l'U. L., 9, place du Boël, Thouars.

RADIO-DISQUES

10, rue J.-J. Rousseau NANTES — Téléphone : 322-88

Agent des Marques : « UNIC »

« ARIANE »

« CRISTAL »

Vous présente toute une gamme de PRIX et de NOUVEAUX MODELES et vous offre avec une garantie intégrale sérieuse toutes facilités de paiement

Remise : 5 % à 10 % sur appareils aux Syndiqués

Jeunes filles qui attendez une place

Suivez nos cours féminins du jour

Cours de Comptabilité Cours de Sténo-Dactylographie

Tous les matins, sauf dimanches. Au siège social, 10, rue de Bel-Air, à Nantes.

Examens en fin de cours.

Deux séries par an : octobre-janvier et février-juin.

Placement gratuit des élèves par les Syndicats.

Tous renseignements sur place, de 10 h. 30 à 11 h. 30.

Pour l'extérieur, écrire avec timbre réponse

Le Syndicalisme chrétien et la Collaboration des Classes

(Suite de la 1^{re} page)

3^e Il est constitué pour dirimer, à l'amiable, dans le respect des lois existantes et des conventions collectives régulièrement passées, les conflits qui peuvent naître entre les membres des deux organismes représentés, ou tous conflits qui pourraient lui être spontanément déferés par les parties en cause.

Sans prétendre analyser la convention elle-même, ce qui nous entraînerait trop loin, nous indiquons que les parties s'engagent à ne recourir ni à la grève ni au lock-out, sauf dans le cas où l'une d'elles refuse de se soumettre à la procédure ou d'accepter la sentence.

Un comité général de conciliation est prévu sur le plan national, ainsi que des comités locaux ou professionnels ; la liste des arbitres est désignée d'un commun accord, ce qui, soit dit en passant, n'a présenté aucune difficulté, la C. F. P. et la C. F. T. C. ayant unanimement agréé les deux personnes nommées. Solognon, enfin, qu'il ne s'agit pas là d'une initiative purement théorique puisque, actuellement, la procédure est en branle pour dirimer un important conflit

dans l'industrie de la chaussure de la région choletaise.

Des réunions mixtes entre les deux Confédérations ont d'ailleurs lieu de façon régulière et leur utilité n'est pas contestable. Ainsi, la C. F. P. et la C. F. T. C. ont pu confronter, ces dernières semaines, leur point de vue sur le statut moderne du travail. Ceux qui participèrent à ces travaux ne manquèrent pas de constater que si le gouvernement avait fait appel, au moment de ses consultations, à la C. F. P. et à la C. F. T. C., ces deux organisations eussent peut-être permis de trouver un terrain d'accord entre les thèses farouchement antagonistes de la C. G. T. et de la C. G. P. F. En effet, même sur le terrain si délicat de l'embauchage et du débouchage, les points de vue de la C. F. P. et de la C. F. T. C. se sont avérés, après discussion, fort près l'un de l'autre, ce qui ne laisse pas d'être réconfortant pour ceux qui croient aux possibilités constructives de la collaboration des éléments de la production.

Autre exemple, tout récent : le Comité mixte C. F. P.-C. F. T. C. vient d'adopter une résolution sou-

signant la nécessité de la généralisation du repos dominical, non seulement dans l'industrie, la banque, le commerce de gros, mais encore dans le commerce de détail. Les deux organisations manifestent, dans ce texte, leurs préférences pour une application généralisée de la semaine dite des cinq-huit.

Ainsi, on le voit, entre employeurs et salariés chrétiens, groupés dans la C. F. P. et dans la C. F. T. C., la collaboration sincèrement désirée, loyalement réalisée, est des plus fructueuses. On ne saurait nier qu'elle soit susceptible d'avoir un grand retentissement dans la vie sociale du pays ; dès aujourd'hui, elle apporte une contribution non négligeable à la politique d'union de tous les Français.

Maurice BOULADOUX.

Se comprendre

(Suite de la 1^{re} page)

Une des tâches essentielles du syndicalisme chrétien, conformément à la doctrine des Encycliques, est de travailler à ce rapprochement, à cette mutuelle compréhension qui devrait exister entre patrons et travailleurs.

Déjà, par ses rapports avec la C. F. P., et les accords conclus avec cette organisation, la C. F. T. C. a fait un grand pas dans cette voie. Mais tous, soit dans nos syndicats, soit individuellement, nous avons le devoir de participer à cet effort, soit dans nos rapports avec nos employeurs, soit dans nos rapports avec nos camarades de travail, car il existe aussi entre travailleurs d'organisations opposées, une incompréhension aussi grande et aussi nuisible que l'autre.

Saisissons toutes les occasions de causer, pénétrons dans tous les milieux où notre action peut s'exercer utilement dans ce sens, spécialement dans les milieux où sur des terrains où, le choc des intérêts opposés ne nuisant pas aux bons rapports, une pensée commune nous unit et facilite le rapprochement mutuel.

Faisons-nous comprendre et essayons de comprendre. Le jour où chacun sera décidé à faire cet effort, la Justice et la Charité chrétiennes ne seront pas loin de régner sur le monde.

P. HERFRAY.

Où passer

nos vacances ?

A la Mi-Cotière



LA « MI-COTIERE », à Oudon (Loire-Inférieure)
Maison de repos ouverte toute l'année

Statut légal des voyageurs, représentants et placiers du Commerce et de l'Industrie

Le « Journal Officiel » du 9 avril 1938 a publié le règlement d'administration publique ci-après, daté du 7 avril 1938 :

CHAPITRE PREMIER Accidents du travail

Article premier. — Les réparations prévues par la législation des accidents du travail sont dues, sous réserve des dispositions ci-après, aux voyageurs, représentants ou placiers du commerce et de l'industrie, pour les accidents survenus par le fait ou à l'occasion de leur travail, notamment au cours des déplacements et visites qu'ils effectuent en exécution de leur contrat de louage de services conclu dans les conditions de l'article 29 k du livre 1^{er} du code du travail.

Art. 2. — Les délais impartis aux chefs d'entreprises par l'article 11 de la loi du 9 avril 1928 pour la déclaration des accidents survenus aux voyageurs, représentants ou placiers, hors des locaux de l'établissement principal, ne commencent à courir que du jour où ils ont été informés de l'accident par une lettre recommandée, avec avis de réception, émanant de la victime, ou de ses représentants, et faisant connaître le lieu et les circonstances de l'accident.

La déclaration de l'accident au maire de la commune où il s'est produit peut être faite sous forme de lettre recommandée adressée dans le délai légal, le récépissé postal justifiant du jour de l'envoi de cette lettre.

Si la déclaration est faite, conformément au quatrième paragraphe de l'article 11 de la loi du 9 avril 1928, par la victime ou ses représentants dans l'année qui suit l'accident, elle doit être accompagnée du récépissé postal de la lettre recommandée et

de l'avis de réception visés au paragraphe 1^{er} du présent article.

Art. 3. — Lorsqu'un voyageur, représentant ou placier est victime d'un accident au cours de visites ou de déplacements effectués pour le compte de plusieurs entreprises, l'obligation de réparer les conséquences de l'accident incombe solidairement à tous les chefs de ces entreprises, sauf recours entre eux d'après les règles du droit commun.

Art. 4. — Chaque employeur a la faculté de s'exonérer de cette obligation solidaire, par l'exécution d'un mandat, par lui donné au voyageur, représentant ou placier, de conclure pour son compte une police d'assurance garantissant le paiement des rentes et indemnités prévues par la loi du 9 avril 1898.

Dans ce cas, les primes afférentes à ladite police sont remboursées au voyageur ou acquittées directement par chaque employeur, proportionnellement au montant des rémunérations payées par chacun d'eux au voyageur par rapport au total des rémunérations déclarées par le souscripteur de la police.

Art. 5. — Dans tous les cas, et quelle que soit l'entreprise reconnue responsable, le salaire servant de base à la fixation des rentes et indemnités prévues par la loi du 9 avril 1898 s'entend de l'ensemble des rémunérations reçues par le voyageur, représentant ou placier, des différentes entreprises qu'il représente, pendant la période de douze mois qui a précédé l'accident.

Pour ceux qui ont travaillé pendant

moins de douze mois avant l'accident, il doit s'entendre du total des rémunérations qu'ils ont effectivement reçues, augmentées de celles qu'ils auraient reçues pendant la période nécessaire pour compléter les douze mois, s'ils avaient normalement exercé leur profession dans les mêmes conditions pendant ladite période.

CHAPITRE II Congés payés

Art. 6. — Pour l'application de la législation sur les congés payés, le voyageur, représentant ou placier, qui exerce sa profession dans les conditions fixées par l'article 29 k du livre premier du code du travail, a droit pour son congé à la rémunération moyenne qu'il a reçue pour une période de même durée dans l'année qui a précédé son congé, sans que l'allocation de cette indemnité puisse entraîner une réduction du montant des commissions auxquelles il a droit, dans les conditions prévues à son contrat, en raison de son activité antérieure à son départ en congé.

CHAPITRE III Allocations familiales

Art. 7. — Lorsqu'un voyageur, représentant ou placier est appelé à bénéficier de la loi du 11 mars 1932 sur les allocations familiales, et qu'il travaille pour le compte d'une seule entreprise, le service des allocations est assuré par les soins et suivant le barème de la caisse de compensation à laquelle est affiliée cette entreprise, à condition que la famille du bénéficiaire ait sa résidence habituelle dans la circonscription de la dite caisse.

Dans les autres cas, le service des allocations est assuré par les soins et suivant le barème de la caisse interprofessionnelle de compensation agréée dans la commune où la famille

Le nécessaire sera fait

J'ai eu la semaine dernière, entre les mains l'original d'une lettre envoyée par le secrétaire communiste d'un syndicat dépendant d'une importante Union locale (installée dans une Bourse du Travail, dont la municipalité communiste est la maîtresse absolue) à trois syndiqués de la Papeterie. Ces camarades n'ayant pas voulu payer, en plus de la cotisation syndicale statutaire, une somme de dix francs destinée au Fronte Populaire, se voyaient menacés de sanctions, en ces termes dépourvus de subtilité diplomatique :

« Camarades, « Le Conseil Syndical réuni en assemblée extraordinaire ce matin 26 juin, a décidé (sic) ! à l'issue de « celle-ci de vous renouveler (sic) ! « une dernière fois l'avertissement « d'avoir à payer votre cotisation de « 10 fr, le Conseil est décidé (sic) ! « d'appliquer les mesures prises à cet « effet contre vous il fera le nécessaire auprès de la direction, vous « communiquerez votre décision aux « délégués de l'usine dans le courant « de la semaine. « Pour le Conseil syndical, signé « (sic) ci-dessous. « Le Secrétaire du Syndicat : R... »

Vingt et une signatures suivaient celle du secrétaire. Je garantis de la façon la plus absolue l'authenticité entière de ce fac-tum, orthographe et ponctuation comprises.

Le résultat en fut, d'ailleurs, la constitution d'un syndicat chrétien, parce que — m'expliquèrent ces braves gens — « nous ne voulons pas de la politique de Moscou ».

Cet acte de libération fut possible sous le régime semi-libéral qui est encore le nôtre au point de vue syndical. Mais qu'un régime de faveur plus accentuée à l'égard de la C.G.T. s'établisse, et c'en sera fini non seulement de la liberté des ouvriers, mais encore de celle des patrons, auprès desquels — comme le déclare la lettre ci-dessus — on « fera le nécessaire » pour qu'ils obligent leur personnel à verser son argent aux œuvres de Moscou.

...Car cet exemple vécu nous démontre que l'indépendance des travailleurs est aussi directement menacée par leurs prétendus défenseurs que par leurs adversaires de classe, pour parler le langage des hommes de « la main tendue ».

L. M.

du bénéficiaire à sa résidence habituelle, ou, à défaut de caisse interprofessionnelle, par les soins et suivant le barème de la caisse de compensation agréée pour les professions commerciales de cette commune.

Art. 8. — Le présent décret est applicable dans les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle sauf en ce qui concerne les accidents du travail, pour lesquels il sera statué par un règlement ultérieur

Une garantie. La Marque.
Le premier des boulets anglais est barré aux deux extrémités. C'est le plus répandu. Quelle meilleure preuve de qualité !

FABRICATION BLANZY-OUEST
CHARBONS SELECTIONNES
NOUVELLE ADRESSE : 15, Rue de la Paix
LIVRAISONS A PARTIR DE 200 KILOS

Pour repos et convalescence

Saint-Julien-de-Ratz (Isère). Le Repos des Travailleurs. Maison Henri Bazire. Ouverte toute l'année pour hommes et jeunes gens. Altitude 700 m. Beau site aux confins de la Chartreuse. 24 km de Grenoble : bois, lac, canotage, pêche, tennis, chapelle. Confort moderne. Infirmerie diplômée. Certificat non contagieux exigé. N'accepte pas maladies mentales. Reçoit assurés sociaux. Meilleur accueil réservé aux syndiqués C. F. T. C. Prix 22 à 27 francs suivant chambre.

COLIFICHETS - CEINTURES
SOUS-VETEMENTS
CHAUSSETTES - CRAVATES
« NOVELTY »

M. MATHÉL
Place de la Bourse NANTES
Remise aux Syndiqués : 5 et 10 %

COUTELLERIE

A. Butaud
13, Place Viarme - NANTES

GRAND CHOIX :
Couteaux de table - Ciseaux Rasoirs - Tondeuses - Sécateurs - Ciseaux, etc...
Remise de 10 % aux Syndiqués

REPASSAGE
ET TOUTES REPARATIONS

LOURDES
Hôtel-Villa
Saint-Jean

Pont Vieux : 3, Rue du Paradis
EAU COURANTE CHAUDE ET FROIDE
CHAUFFAGE CENTRAL - ASCENSEUR
OUVERT TOUTE L'ANNÉE

PENSION DEPUIS 35 ET 40 FR.

CHEMISERIE PARISIENNE

Francis DEVITRELLE
12, Rue Copernic (près Place Delorme) - NANTES

Présente les nouveautés de la saison

La Chemiserie vendant le meilleur marché de Nantes

REMISE SPECIALE AUX SYNDIQUES

GRAVURE
sur Métaux et sur Bijoux

Maison fondée en 1895
Jean TERRIEN
Fournisseur d'Administrations Publiques et de l'Etat
10, rue Cacault - NANTES

Timbres en caoutchouc et cuivre - Tampons, encre, etc... - Plaques en émail pour tous usages - Plaques fondues pour tombeaux
Remise 5 % aux Syndiqués

FOURRURES IDEALES

30 % MOINS CHER
parce que frais généraux nuls
QUALITE SUPERIEURE parce que exécutées par le vendeur même

Bretagne : Jean GEORGES
57, r. de Ville-Pépin
SAINT-SERVAIN (L.-et-V.)

Ouest : Pierre FERROCHAUD
Ste-PAZANNE (L.-I.)
Stand Exposition Nantes

CRÉDIT NANTAIS

Société Anonyme, Capital 30 Millions

Siège Social :
NANTES, 4, rue Voltaire
Tél. 139.55 (4 lignes), 145.07 (1 ligne)
R. G. 129 B

Succursales : Brest, Châteaubriant
Lorient, Morlaix, Quimper, Vannes

41 Agences et Bureaux en Bretagne
TOUTES OPERATIONS
DE BANQUE ET DE BOURSE

ENTREPRISE GENERALE
DU BATIMENT

FAVREAU
4, Place du Martray, 4
NANTES

Téléphone : 130-53

Assurances sur la Vie
Rentes Viagères
H. Devorsine-L. Feidél
1, Rue Affre - NANTES

MACHINES à COUDRE

STELLA
75 ans dans une même fabrication sans arrêt

Plus un choix de meilleures références !
Ce sont celles de

STELLA
les meilleures et nettement LES MOINS CHERES
Machines et accessoires gratuits sur demande
E. Chausse de la Madeleine
NANTES
Vend nos CYCLES STELLA 50 modèles
TANDEM 1 modèle

TIMBRES NANTAIS

Ils vous donnent la faculté de choisir une très belle prime, soit à leurs magasins :

4, Place du Change - NANTES
soit chez les commerçants distribuant les « TIMBRES NANTAIS ».

RÉAU

UNE GARANTIE
D'ELEGANCE
ET DE QUALITE

BONNETERIE
CHEMISERIE
MERCERIE
SOIERIE

23 et 25, rue Gambetta, POITIERS

GRAND MAGASIN DE NOUVEAUTÉS
Ed. Guimbaud et Ch. Texier
7, Place du Marché, POITIERS

Spécialités de LAINAGES et SOIERIES
TOILES - BLANC - CONFLECTIONS
De la Qualité Des Prix avantageux

Du Choix
MAISON DE CONFIANCE - ENTREE LIBRE

POUR TOUS VOS IMPRIMÉS

Consultez
L'IMPRIMERIE DU « COURRIER »
24, Rue du Palais, à SAINT-NAZAIRE

Il vous sera répondu le jour même

C^o d'Assurances
Générales
Incendie, Accidents, Vol
H. Devorsine
1, Rue Affre - NANTES

ENTREPRISE
DE CHARPENTES

P. OHEIX
Avenue du Grand-Clos - NANTES
(Boulevard Lelasseur)
Chantier : Rue de la Gourmette

OPTIQUE MEDICALE
ANCIENNE MAISON PATRON
Bernard DOLE
OPTICIEN - SPECIALISTE
3, Rue Thiers (face Hôtel-de-Ville)
NANTES - Téléph. 123-00

Exécution rapide des Ordonnances
10 % de remise aux Membres
des Syndicats Chrétiens
(sauf articles imposés)

RIPOCHE & C^o
2, rue Pierre-Landais - NANTES
Téléphone : 113-33

Transports Automobiles, Camionnage
Voitures pour Excursions
Mariages - Sociétés
Camions Autos Déménagements
Camionnettes pour Livraisons

ENTREPRISE GENERALE
DE PEINTURES

L. CHATELIER Père et Fils
L. CHATELIER, Fils
SUCESSEUR
7, Rue Paré - NANTES
Téléphone : 125-13

Conditions spéciales aux Familles
des Syndiqués qui font construire
une habitation familiale.

A NANTES
La Grande Spécialité
de BONNETERIE

chez **FRED**
4, rue du Calvaire

ELECTRICITE
LUMIERE - FORCE - SONNERIES
TELEPHONES
T. S. F.

A. TOUVERON
15, Rue Jean-Jaurès - NANTES
Téléphone 125-90

Prix avantageux et Remise
aux Syndiqués

GRAND CHOIX DE LUSTREURIE
Le Gérant : Charles MARIÉVÉ.

LIBRAIRIE
SAINT-JOSEPH
Maison Louis LANDAS
Place Marceau et Rue du Palais
SAINT-NAZAIRE

Maison spéciale pour les Livres
et Objets de Piété
PAPETERIE - MAROQUINERIE
Imagerie et Souvenirs Bretons
Réduction 5 % aux Syndiqués

SYNDICALISTES !
Pour vos Travaux photographiques
votre intérêt est de vous adresser
à des artisans et lorsqu'ils sont
diplômés, c'est une garantie de plus
pour vous. A ce sujet,
Paul TROSLEY
vous donnera toute satisfaction pour
vos Travaux d'Amateurs, comme
pour les Portraits, Groupes, ainsi que
tous travaux industriels d'art.
Sur présentation de votre carte, il
vous sera gracieusement fait une
RISTOURNE DE 10 % sur travaux
faits à l'atelier.

STUDIO St-DONATIEU
1, Rue Vivigne Buisson

Assurés sociaux
Syndiqués chrétiens

Votre DEVOIR et votre INTERET
c'est d'être affiliés à la

Caisse
Familiale
de la Loire-Inférieure

Plâtrerie-Décoration
Staff - Fumisterie

ANCELIN
ENTREPRENEUR
49, Rue de Bel-Air - NANTES
Téléphone : 117-49

HORLOGERIE - BIJOUTERIE

G. ROBIN
19, Rue du Palais, SAINT-NAZAIRE

BIJOUX POUR MARIAGES
Atelier de Réparation
SES CHOIX SES PRIX
Réduction 5 % aux Syndiqués

Imp. au « Courrier de Saint-Nazaire »

La Réclame
des Robert
MEUBLES 7 et 14, RUE COPERNIC NANTES

CHAMBRE chêne Galbée
3 pièces... 1.850 fr.

CHAMBRES ronce
noyer et palissandre
depuis 2.850 fr.

SALLES A MANGER
depuis 2.250 fr.

LIVRAISONS FRANCO
DOMICILE

Facilité de Paiement

HORLOGERIE
BIJOUTERIE
ORFÈVRE
OBJETS D'ART

BIJOUTERIE

M. LAROUSSE
17, rue Villès-Martin, St-NAZAIRE

Du Choix - Des Prix

Remise 5 % à tous Syndiqués

LIBRAIRIE
SAINT-JOSEPH
Maison Louis LANDAS
Place Marceau et Rue du Palais
SAINT-NAZAIRE

Maison spéciale pour les Livres
et Objets de Piété
PAPETERIE - MAROQUINERIE
Imagerie et Souvenirs Bretons
Réduction 5 % aux Syndiqués

Assurés sociaux
Syndiqués chrétiens

Votre DEVOIR et votre INTERET
c'est d'être affiliés à la

Caisse
Familiale
de la Loire-Inférieure

Plâtrerie-Décoration
Staff - Fumisterie

ANCELIN
ENTREPRENEUR
49, Rue de Bel-Air - NANTES
Téléphone : 117-49

HORLOGERIE - BIJOUTERIE

G. ROBIN
19, Rue du Palais, SAINT-NAZAIRE

BIJOUX POUR MARIAGES
Atelier de Réparation
SES CHOIX SES PRIX
Réduction 5 % aux Syndiqués

Imp. au « Courrier de Saint-Nazaire »